

Personnels administratifs : les oublié-e-s

La pression démographique dans notre académie est l'une des plus fortes de France. Pour y faire face, le ministère a bien été obligé de mettre des postes enseignant-e-s devant les élèves, mais il n'y a pas eu les créations nécessaires de postes d'administratifs. Pire, les suppressions de postes continuent : dans les EPLE, avec la poursuite des regroupements d'agences comptables ; dans les services avec le transfert de la gestion de l'Allocation de Retour l'Emploi à Pole Emploi ou le regroupement des services de retraites au Rectorat. Dans de nombreux services : ça craque ! A la rentrée 2017, avec le cumul du reclassement PPCR au 1er septembre, de la gestion des dossiers de paye des personnels entrants dans l'académie, les services administratifs ont été en surchauffe. Avec l'annonce scandaleuse par le Ministère de la suppression de 8 postes à la rentrée 2018, cela sera intenable ! **La CGT réclame en urgence les embauches nécessaires !**

Gel des salaires : le retour !

De 2010 à août 2017, le pouvoir d'achat a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation, avec la reprise du gel, au rythme actuel de l'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5 % !

Dans l'immédiat, la CGT revendique une augmentation de 400€ pour tou-te-s !

Pas de reconnaissance de la qualification !

Beaucoup d'ADJAENES exercent des tâches qui relèvent d'emploi de SAENES. La liste d'aptitude devrait permettre de promouvoir l'agent-e qui, de par ses fonctions occupées, est reconnu-e apte à assurer des fonctions de catégorie supérieure. Le ministère a fait le choix de favoriser le nombre d'admis-es au concours plutôt que d'augmenter le volume des listes d'aptitude. A Versailles, en 2017, il y aura eu 2 requalifications de B en A et 11 de C en B : c'est largement insuffisant !

Nous revendiquons un reclassement massif de personnels de catégorie C en B et des B en A.

Primes : pas d'obligation de transparence !

Le Complément Indemnitaires est payé en fin d'année civile. Le montant de référence est de 175€ pour les ADJAENES. Sur les 3 années, il y a eu une amélioration du montant de référence de la catégorie C (120, 150, 175). Il est de 300€ pour les SAENES. Pour les attachés, l'écart entre service académique (600€) et EPLE (500€) est réduit de moitié, pour aller vers le lissage.

La fourchette de modulation est encadrée, la marge est fixée à +/- 25%. Le Rectorat considère qu'il est nécessaire que la modulation fasse l'objet d'explications. Mais, au CTA d'octobre, malgré les demandes de plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, il a refusé en revanche de l'inscrire dans la circulaire ! Reconnaissant ainsi que l'arbitraire existe...

Temps partiels , travail complet, mais primes partielles

Les temps partiels sont trop souvent non compensés, cela se traduit par une intensification des tâches de travail. En revanche, les primes sont proratisées. La CGT refuse cette double peine, qui touche essentiellement les femmes.

Un problème? Une question?

**Contactez nous :
CGT Educ'action**

La Rotonde 32-34 Avenue des champs pierreux

92 000 Nanterre

06.40.16.79.39

cgteducversailles@gmail.com

www.cgteduc-versailles.fr



Assez de précarité : Titularisation !

Pour pallier les besoins, l'Education Nationale développe la précarité. Pour faire des économies, le rectorat a recours à des CDD de 10 mois. Nous revendiquons dans l'immédiat le passage à des contrats de 12 mois. Depuis des années, les secrétariats des établissements ne survivent que grâce à un flux de Contrats-aidés, que le gouvernement veut renvoyer à Pôle Emploi !

La CGT revendique un plan de titularisation et de recrutement à la hauteur des besoins.

Plan social sur les Contrats Aidés !

Durant l'été, le gouvernement a annoncé brutalement la fin de ces dispositifs. Pour l'Education Nationale, dans notre académie, ce sont des centaines de personnes qui seront touchées. De plus, de nombreux contrats aidés dans les collectivités territoriales, eux aussi menacés, interviennent dans les établissements scolaires.

Cette suppression des contrats aidés est donc un véritable plan social, d'une violence inouïe, pour des personnes déjà précaires que l'on renvoie à Pôle Emploi. Les contrats aidés étant devenus indispensables, des écoles, des collèges et des lycées se trouveront en difficulté. Ces personnels occupent des besoins pérennes, qu'il est nécessaire de transformer en postes statutaires de la fonction publique ! La CGT revendique une vraie formation et la titularisation de ces personnels !

Remise en place du jour de carence

Le gouvernement veut punir les malades en remettant en place le jour de carence. C'est une mesure injuste. Alors que les conditions de travail se dégradent, on punit les personnels quand ils tombent malades. C'est une mesure inefficace, lorsqu'elle avait été mise en place, si elle avait diminué les arrêts courts... elle avait fait augmenter les arrêts longs !

La CGT se bat pour l'amélioration des conditions de travail.

La CGT réclame le remplacement de tous les congés de maladie, de maternité, de formation et la mise en place de titulaires-remplaçants.

**Face à ces offensives,
pour améliorer nos conditions de travail et de salaires,
la seule solution est de s'organiser et de se syndiquer !**

La CGT est le syndicat de tou-te-s les salarié -e-s , elle a des représentant-e-s dans les Comités Techniques Académiques et Départementaux. Ses militant-e-s vous accueilleront et vous aideront à vous informer sur vos droits et, le cas échéant, à vous défendre ! Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie et l'action collective, rassembleuse et unitaire !

Adhérer



ET SI J'Y ÉTAIS?

Pour rejoindre la CGT Educ'action

Nom : Prénom :

Téléphone : Mél :

Adresse :

Métier :

Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à CGT Educ'action - La rotonde 32-34 Av des Champs Pierreux - 92 000 Nanterre

www.cgteduc-versailles.fr

cgteducversailles@gmail.com